



**Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, et son Règlement, faits à Washington le 2 décembre 1946 - Retrait par le Guatemala.**

Il résulte d'une notification du Département d'État des États-Unis qu'en date du 28 décembre 2016, le Guatemala a notifié son retrait de la convention et du règlement désignés ci-dessus, action qui a pris effet pour cet État le 30 juin 2017, conformément à l'article XI de la convention.

